

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 18 janvier 2021.

PROCÈS-VERBAL de la 449e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 décembre 2020, à 19 h 54, en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2020-405

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin;

QUE l'ordre du jour de la 449e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 décembre 2020, à 19 h 54, en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-406

Approbation du procès-verbal de la 448e séance ordinaire tenue le lundi 7 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 448e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 7 décembre 2020, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-407

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mercredi 16 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mercredi 16 décembre 2020, à 12 h 09, au lieu habituel des délibérations, et diffusée en différé sur le site Web de la Ville, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-408

Adoption du second projet de règlement 2020-36.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le second projet de règlement 2020-36, amendement le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 381-Rec l'usage 749 - *Autres activités récréatives*, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Règlement 2020-36.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-36 amendement le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 381-Rec l'usage 749 - *Autres activités récréatives*.

RÉSOLUTION 2020-409

Adoption du règlement 2020-39.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le règlement 2020-39, décrétant une dépense de 634 510 \$ et un emprunt de 634 510 \$ pour la réalisation de travaux préliminaires au réaménagement de la 3e Avenue, entre les 8e et 9e Rues (phase 2), ainsi que pour l'achat de divers matériaux requis dans le cadre de ce projet, soit et est adopté tel que rédigé.

La conseillère Èveline Laverdière vote contre l'adoption de cette résolution.

« ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »

RÉSOLUTION 2020-410

Adoption du règlement
2020-40.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le règlement 2020-40, amendant le règlement 2019-49 adoptant un programme de revitalisation de la partie du territoire de la Ville de Val-d'Or désignée comme étant son « centre-ville », situé à l'intérieur des zones 674-CV, 815-CV, 816-CV, 817-CV, 819-CV, 820-CV et 840-CV, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-411

Adoption du premier projet de
règlement 2020-41.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le premier projet de règlement 2020-41, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 657-la les usages 6353 - *Service de location d'automobiles* ainsi que le *Service de location de camions et de remorques utilitaires*, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Règlement 2020-42.

Un avis de motion est donné par la conseillère Céline Brindamour selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-42 amendant le règlement 2019-08 concernant la tarification des biens, des services et des activités.

Un projet de règlement est déposé.

RÉSOLUTION 2020-412

Adoption du premier projet de
règlement 2020-43.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le premier projet de règlement 2020-43, amendant le règlement de zonage 2014-14 en autorisant dans la zone 942-Pb la classe d'usage H-k - *Multifamiliale (6 logements et plus)*, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-413

Adoption du règlement
2021-01.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le règlement 2021-01, imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2021, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-414

Adoption du règlement.
2021-02.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le règlement 2021-02, imposant une taxe d'eau pour l'exercice financier 2021, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-415

Adoption du règlement
2021-03.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le règlement 2021-03, imposant une taxe à l'environnement pour l'exercice financier 2021, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-416

Adoption du règlement
2021-04.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le règlement 2021-04, imposant une taxe pour l'enlèvement de la neige ou l'entretien des rues, des chemins et des trottoirs pour l'exercice financier 2021, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-417

Adoption du règlement
2021-05.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le règlement 2021-05, imposant une taxe pour la cueillette et l'enfouissement des ordures ainsi que pour la récupération des matières recyclables pour l'exercice financier 2021, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 0274, le comité multiresource consultatif de la MRC de la Vallée-de-l'Or a recommandé la vente du lot 4 721 648 du cadastre du Québec, auparavant connu comme étant une partie du lot 47-C du canton de Vassan, afin de lui permettre de régulariser l'adjacence de sa propriété du 3382 chemin Sullivan (lot 4 721 646 du cadastre du Québec) au chemin public;

RÉSOLUTION 2020-418

Autorisation de signature d'un acte de vente en faveur de M. Martin Dumont d'un lot épars situé sur le chemin Sullivan.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente en faveur de M. Martin Dumont du lot 4 721 648 du cadastre du Québec, étant un lot épars situé sur le chemin Sullivan, pour le prix de 2 000 \$ excluant les taxes applicables, payable comptant.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-419

Autorisation de signature d'un addenda à l'entente concernant le versement d'une commandite relative au Théâtre Télébec.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, avec Bell Canada, un addenda à l'entente intervenue le 26 juin 2015 avec Télébec Société en commandite, concernant le renouvellement de la commandite et la visibilité relatives à la salle « Théâtre Télébec ».

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt du registre des déclarations des élus en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Dépôt du registre des déclarations des élus en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière a déposé le registre public des déclarations des membres du conseil de ville pour la période du 17 décembre 2019 au 21 décembre 2020 inclusivement.

Aucune déclaration n'a été portée au registre au cours de cette période.

COMMENTAIRE

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de membres du conseil de ville.

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de membres du conseil de ville.

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire Pierre Corbeil, ainsi que les conseillers et conseillères Karen Busque, Èveline Laverdière, Céline Brindamour, Léandre Gervais, Sylvie Hébert, Lisyane Morin et Robert Quesnel ont déposé devant le conseil de ville une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires respectifs.

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport d'audit sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Dépôt du rapport d'audit sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le rapport de la vice-présidence à la vérification sur le processus encadrant l'adoption des règlements est déposé. Ce document présente les constatations qui se dégagent de l'audit de conformité ainsi que les recommandations de la Commission.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

RÉSOLUTION 2020-420

Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour la construction d'un entrepôt multiservice.

QUE M. Jean-Pierre Lapointe, chargé de projets en bâtiment du Service des permis, inspection et environnement, soit et est autorisé à signer et à soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM) aux fins de la construction d'un entrepôt multiservice au 185 de la rue Georges-Dumont.

QUE la Ville de Val-d'Or a pris connaissance du guide du programme RÉCIM et s'engage à respecter toutes les modalités qui lui sont applicables.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage, advenant l'octroi d'une aide financière aux fins de ce projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure concernée.

QUE la Ville de Val-d'Or confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à ce projet advenant l'octroi d'une aide financière pour celui-ci, incluant tout dépassement des coûts.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or soumettra sous peu à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dans le cadre du programme *Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)*, son projet *Anwatan-Wiguam*, consistant dans la construction de 20 unités de logement de transition destinées à une clientèle autochtone en situation de vulnérabilité ou en rupture sociale;

ATTENDU QU'advenant l'acceptation de ce projet par la SCHL, le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or souhaite le réaliser sur le lot 2 299 063 du cadastre du Québec, et sollicite de la Ville qu'elle lui consente une option d'achat;

ATTENDU QUE le conseil de ville est favorable à la réalisation de ce projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les conditions auxquelles serait assujettie la vente de ce terrain;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or consent en faveur du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or une option d'achat sur le lot 2 299 063 du cadastre du Québec pour la réalisation de son projet *Anwatan-Wiguam*, consistant dans la construction de 20 unités de logement de transition destinées à une clientèle autochtone en situation de vulnérabilité ou en rupture sociale, aux conditions suivantes:

- Le projet soumis doit être retenu par la SCHL aux fins d'une aide financière dans le cadre du programme ICRL;
- Le prix de vente est fixé à 275 000 \$ excluant les taxes applicables;
- Un acompte de 33 000 \$, non remboursable, devra être versé lors de la signature de la promesse de vente;
- La vente est faite sans garantie de qualité et aux conditions usuelles applicables à une transaction de cette nature.

RÉSOLUTION 2020-421

Option d'achat en faveur du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or sur un terrain requis aux fins de la réalisation de son projet de construction d'unités de logement de transition.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, dans le cadre de cette transaction, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-422

Modification de l'indemnité de kilométrage remboursable aux employés municipaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE l'indemnité de kilométrage payable aux employés municipaux pour l'utilisation de leur véhicule personnel dans l'exercice de leurs fonctions soit et est fixée à 0,48 \$ le kilomètre parcouru à compter du 1er janvier 2021.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-423

Reconduction du mandat de deux administrateurs au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE les mandats de Mme Céline Gaudet et de M. Yvon Frenette à titre d'administrateurs représentant la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or soient et sont reconduits pour une période de trois ans débutant rétroactivement le 1er novembre 2020 et se terminant le 31 octobre 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine d'un sinistre;

ATTENDU QUE le conseil de ville de Val-d'Or reconnaît que la municipalité peut être frappée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil de ville est conscient de l'importance d'être préparé aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil de ville;

RÉSOLUTION 2020-424

Adoption du plan de sécurité civile de la Ville de Val-d'Or.

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le plan de sécurité civile de la Ville de Val-d'Or, préparé par Mme Sophie Gareau, directrice générale et coordonnatrice de la sécurité civile, soit et est adopté tel que présenté.

QUE Mme Sophie Gareau soit et est nommée responsable de la mise à jour et de la révision de ce plan de sécurité civile.

QUE la présente résolution abroge et remplace tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure d'une personne désignée pour en effectuer la mise à jour ou la révision.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2020-424 le conseil de ville a adopté un plan de sécurité civile;

ATTENDU QU'il y a lieu de former une organisation responsable de coordonner les ressources et les mesures déployées à la suite d'un sinistre et d'assurer la concertation des différents intervenants;

RÉSOLUTION 2020-425

Désignation des membres de l'organisation municipale de sécurité civile.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les personnes titulaires des postes ci-dessous identifiés soient et sont désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile:

Coordination municipale de la sécurité civile

Coordonnateur(trice) : Directeur(trice) général(e)
Substitut: Trésorier(ère)

Mission Administration

Responsables: 1. Chef(fe)-comptable
2. Adjoint(e) administratif(ve) - Mairie-
Direction générale
Substitut: Technicien(ne) aux revenus

Mission Communication

Responsable: Directeur(trice) des communications
Substitut: Conseiller(ère) en communication

Mission *Secours aux personnes et protection des biens*

Responsable: Directeur(trice) du Service de sécurité incendie
 Substituts: 1. Chef(fe), division des opérations, Service de sécurité incendie
 2. Chef(fe) en prévention et en formation, Service de sécurité incendie

Mission *Services aux personnes sinistrées*

Responsable: Directeur(trice) du Service sports et plein air
 Substitut: Directeur(trice) du Service culturel

Mission *Transport*

Responsable: Directeur(trice) du Service des infrastructures urbaines
 Substitut: Ingénieur(e) chargé(e) de projets

Mission *Urbanisme et inspection*

Responsable: Directeur(trice) du Service des permis, inspection et environnement
 Substituts: 1. Chargé(e) de projets, Service des permis, inspection et environnement
 2. Coordonnateur(trice) aux permis, inspection et environnement

Service des Achats

Responsable: Directeur(trice) des achats et des ressources matérielles

Télécommunications

Responsable: Directeur(trice) du Service des technologies de l'information et géomatique

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'une problématique de circulation a été constatée sur une partie de la rue des Distributeurs, à la hauteur de Pneus GBM, occasionnée par le stationnement sur rue de plusieurs véhicules lourds et l'exécution de manœuvres obstruant entièrement la voie publique;

ATTENDU QUE pour cette raison, le comité consultatif de circulation, en vertu de sa résolution 22-219, recommande au conseil de ville qu'il soit en tout temps interdit de stationner sur le côté sud de la rue des Distributeurs sur une distance équivalente à la largeur du terrain du commerce Pneus GBM;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-426

Interdiction de stationner sur le côté sud d'une partie de la rue des Distributeurs.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville décrète l'interdiction de stationner en tout temps sur le côté sud d'une partie de la rue des Distributeurs, sur une distance équivalente à celle du terrain du commerce Pneus GBM, ainsi que la mise en place de la signalisation appropriée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'Uniboard Canada a soumis au ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds stratégique pour l'Innovation* aux fins de la réalisation d'un important projet de modernisation de son usine de Val-d'Or;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet, qui consiste en l'installation, dans une usine de fabrication de panneaux de particules de faibles épaisseurs, d'une nouvelle technologie innovatrice permettant la création de nouveaux produit, nécessitant un investissement total de 230 000 000 \$;

ATTENDU QU'en plus d'assurer la pérennité de l'entreprise, d'importants bénéfices découleront de ce projet advenant sa réalisation, notamment:

- Réduction de l'empreinte environnementale;
- Soutien à l'industrie forestière;
- Relance de l'économie;

RÉSOLUTION 2020-427

Appui à Uniboard Canada dans ses démarches afin d'obtenir une aide financière permettant la réalisation de son projet de modernisation de son usine de Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville appuie sans réserve Uniboard Canada dans ses démarches auprès du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du *Fonds stratégique pour l'Innovation* aux fins de la réalisation d'un important projet de modernisation de son usine de Val-d'Or.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

La conseillère Èveline Laverdière fait lecture d'une lettre du ministère de la Culture et des Communications, annonçant l'octroi d'une aide financière de 23 940 \$ dans le cadre du projet intitulé *Trousse découverte numérique sur les métiers de l'édition et ses créateurs*, présenté par la Bibliothèque de Val-d'Or.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2020-428
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,
APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,
QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 27.

PIERRE CORBEIL, maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière